

Pour diffusion immédiate

Une nouvelle façon de faire les choses

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA QUALITÉ DE LA VIE PEUVENT AUSSI PASSER PAR LE PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

Lévis, le 23 septembre 2003 - « L'acquisition du Boisé Davida par la société Ultramar et sa mise à la disposition de la Ville de Lévis dans le but d'en faire un grand parc urbain dédié à la conservation de la nature montrent de façon éclatante tout le potentiel des partenariats privé-public dans la nouvelle ville ».

Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a salué en ces termes la décision d'Ultramar, propriétaire de la Raffinerie Jean-Gaulin de Lévis, d'acquiescer cette vaste propriété où le développement résidentiel est actuellement permis, afin d'en faire un parc urbain de concert avec la ville. M. Garon a tenu à remercier particulièrement le directeur de la Raffinerie Jean-Gaulin, M. Richard Boucher qui a adhéré à cette vision d'une zone verte permanente accessible au grand public à proximité des installations d'Ultramar.

« Comme député, puis comme maire, il y a près de vingt ans que je travaille à faire en sorte que ce magnifique espace naturel soit préservé pour les générations futures. La Ville n'ayant pas les moyens de tout faire elle-même, je suis extrêmement heureux que les échanges que j'ai eus à ce sujet avec la haute direction d'Ultramar aboutissent aujourd'hui à cette transaction », a indiqué M. Garon.

« Il y a, dans ce dossier, une convergence remarquable entre les intérêts de la Raffinerie Jean-Gaulin qui s'assure ainsi d'une zone tampon permanente à l'est de ses installations, dans le sens des vents dominants, ceux de la Ville de Lévis qui poursuit son programme de création de grands parcs, sans impact sur son service de la dette, et ceux des nombreux groupes environnementaux qui militent depuis des années en faveur de la protection de ce site magnifique », a poursuivi le maire Garon.

Le maire a souligné l'importance accordée, lors du Sommet de Lévis en juin dernier, à la protection et à la mise en valeur des grands espaces verts et des paysages qui font la richesse de la nouvelle ville de Lévis. « En faisant de Lévis une ville de Culture et de Nature, nous voulons améliorer la qualité de vie des résidents, mais aussi le potentiel touristique de notre milieu », a indiqué M. Garon. Le Boisé Davida, avec les deux rivières qui le traversent, ses escarpements qui marquent un des points culminants de la région, sa faune, des cervidés y étant souvent observés, et sa forêt intacte, constitue en ce sens un véritable joyau en plein cœur de la ville.

M. Garon a rappelé, dans cette perspective, certains gestes récents de la Ville dont l'acquisition de plus d'un kilomètre de la rivière Etchemin, entre le boulevard de la Rive-Sud et l'autoroute Jean-Lesage, de même que la conclusion d'un bail emphytéotique avec le ministère des Transports portant sur la cession à la Ville d'une section de voie ferrée désaffectée, permettant ainsi la poursuite de la piste cyclable du Parcours-des-Anses vers l'est sur une distance de 1,5 kilomètre.

De plus, des pourparlers sont en cours avec différents intervenants pour que d'autres grands espaces naturels soient préservés, également dans un cadre de partenariats privé-public qui permettent à la Ville d'aller de l'avant tout en respectant la capacité de payer des contribuables. « Il ne s'agit pas de tout aménager du jour au lendemain mais d'avoir une vision à long terme et de profiter d'opportunités afin de préserver nos plus beaux espaces à des fins publiques », a affirmé M. Garon.

De nouveaux pouvoirs

Les nouveaux pouvoirs conférés à la Ville lors de la fusion lui permettent de créer par règlement un parc à même une propriété privée et de conclure des ententes de partenariat avec les propriétaires pour la gestion et l'aménagement de ces espaces privés à des fins publiques. M. Garon s'est engagé à proposer à la Ville, dans les meilleurs délais, un projet de règlement pour créer ce parc et modifier le zonage en conséquence, en accord avec Ultramar, de même qu'à entreprendre les discussions menant à la conclusion d'une entente sur la vocation, la gestion et l'aménagement du site.

« La collaboration avec Ultramar dans la création d'un parc dédié à la conservation et à l'interprétation de la nature montre qu'il y a moyen de faire les choses différemment et que, grâce au partenariat, la Ville peut se développer sans s'endetter », a conclu M. Garon qui a tenu à souligner cette contribution exceptionnelle et exemplaire de la société Ultramar à la qualité de vie des Lévisiens et Lévisiennes d'aujourd'hui et des générations qui suivront.